



EPE - Algérie Télécom - Spa

NIF : 000216001808337

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS TIMIMOUN

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE

N°02/AT/DOT49/SDFS/DAL/2025

I – LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT

II- LOCATION MATERIEL DE MANUTENTION

III- LOCATION DE VEHICULES DE TRANSPORT PERSONNELS

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Cet avis de consultation nationale est destiné aux personnes physiques ou morales de droit algérien et titulaires de registre de commerce spécialisé dans le domaine.

Le soumissionnaire est dans l'obligation de mettre des prix à l'ensemble des articles pour le lot qui l'intéresse, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Les soumissionnaires intéressés par le présent concours peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet du candidat** à l'adresse ci-après

ALGERIE TELECOM -SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS TIMIMOUN
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE
ADRESSE : Rue 1^{er} Novembre centre-ville Timimoun

Contre le versement de la somme de **trois mille dinars (3.000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie. Le versement de la somme est effectué auprès de l'agence Bancaire **BNA 00100 251 03 00000 657 /76** auprès de la banque **BNA Timimoun**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant dûment mandaté à cet effet.

Présentation des offres :

A – Offre technique : relative au dossier de candidature du soumissionnaire sur sa situation administrative et ses capacités techniques et professionnelles, est mise dans une enveloppe selon la forme citée dans le cahier des charges.

B - Offre de Prestation : relative au dossier graphique et pièces écrites portant sur l'architecture du projet, est mis dans une enveloppe selon la forme citée dans le cahier des charges.

C - Offre financière : relative à la proposition du soumissionnaire et ce, conformément aux différentes pièces constitutives de l'offre, est mise dans une enveloppe selon la forme citée dans le cahier des charges.

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

-Phase 01: Une enveloppe fermée et anonyme comportant l'offre technique présentée selon la forme Citée dans le cahier des charges

-Phase 02 (pour les candidats présélectionnés techniquement) : une enveloppe fermée et anonyme contenant deux plis séparés, l'un comportant l'offre de prestation et le second l'offre financière, Présentés selon la forme citée dans le cahier des charges.

L'enveloppe extérieure dans les deux phases doit être anonyme et ne comporte que les mentions suivantes:

**EPE - ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE
TIMIMOUN
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N°02/AT/DOT49/SDFS/DAL/2025
« I - LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT
II- LOCATION MATERIEL DE MANUTENTION
III- LOCATION DE VEHICULES DE TRANSPORT PERSONNELS
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications Timimoun

Chargé Fonctions Support

Adresse : Rue 1^{er} Novembre centre-ville

TEL : 049 30 05 87

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée à quinze **(15) jours calendaires** de **08h00** à **14h00** à partir de la première date de parution du présent avis sur le site web: safqatic.dz.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** mn à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.